

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 5

Objet : Création emploi
permanent

Date de convocation

8 octobre 2024

Date d'affichage

8 octobre 2024

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

9

Nombre de votants :

10

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,
Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme
Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration : M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme
Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme
Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du code général de la
fonction publique territoriale les emplois sont créés par l'organe délibérant de la
collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas
échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de
créer un emploi permanent à temps complet de cuisinier.

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter
du 1^{er} janvier 2025, l'emploi ci-dessous :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Technique territorial, Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe, adjoint Technique principal 1 ^{er} classe	Cuisinier	35 heures

AR Prefecture

082-268201050-20241015-DELIB5-DE
Reçu le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

CHARGENT le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité (CCAS) aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire de séance

Colette VERDOUX